

ÉGLISE, PANTHÉISME ET FRANC-MAÇONNERIE

[Pierre Boutin](#)

Grand Orient de France | « Humanisme »

2007/2 N° 277 | pages 35 à 38

ISSN 0018-7364

DOI 10.3917/huma.277.0035

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-humanisme-2007-2-page-35.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Grand Orient de France.

© Grand Orient de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

ÉGLISE, PANTHÉISME ET FRANC-MAÇONNERIE

Pierre BOUTIN

Panthéisme, franc-maçonnerie : même combat ? La lecture de la querelle engagée par l'Église contre le panthéisme peut en tout cas jeter quelques lumières sur ses rapports avec la franc-maçonnerie dans la première moitié du XIX^e siècle. Philosophiques et théologiques, ces assauts ont été surtout entretenus par des philosophes catholiques à propos du contenu du programme de philosophie des collèges publié en 1832. À leurs yeux, il introduisait et enseignait une vérité des savoirs qui puisait sa légitimité à l'écart de la vérité théologique.

À maints égards, plusieurs arguments contre le panthéisme paraissent communs aux critiques déployées jusque-là contre la franc-maçonnerie. En effet, s'ils attestent la persistance de la position de l'Église à l'égard des savoirs scientifiques qui ignorerait la théologie, ils ne négligent pas ce qui représente à ses yeux le bien-fondé de son antimaçonnisme. C'est ainsi que les condamnations successives des magistères, lancées tout au long du XVIII^e siècle sur la confraternité peuvent apparaître comme atteignant ici une forme concrète et achevée du danger que constitue le panthéisme pour l'Église. La constitution *Quo graviora*, promulguée le 13 mars 1826 par Léon XII, ne visait-elle pas d'ailleurs tout particulièrement la société « universitaire », ainsi présentée comme une variété de la franc-maçonnerie ? Pour Rome, les chefs en avaient établi les centres d'action et de propagande dans les écoles et dans les universités, et l'influence d'un maître affilié s'y exerçait presque irrésistiblement sur l'esprit inexpérimenté et en général sans défiance de la jeunesse. Ainsi étaient désignés comme hostiles à l'enseignement de Rome les lieux réunissant certains détenteurs des savoirs et les vecteurs de leur propagation. Que ne fût pas cité nommément le panthéisme ne saurait surprendre, puisque l'objet de cette constitution était de condamner ce qui en illustrait une forme de concrétisation.

DE COUSIN À MARET

D'effervescentes débats sur le programme de philosophie suscitent de vives prises de position, tant du côté de l'institution universitaire que parmi les théologiens catholiques. En particulier, le risque encouru en France par les théologiens de voir leur enseignement discuté, parfois remis en cause, semble avoir été limité par

Victor Cousin : « La philosophie ne détruit pas la foi, elle l'éclaire et la féconde, et l'élève du demi-tour du symbole à la grande lumière de la pensée pure¹. » Comme le relève Patrice Vermeren, cette affirmation avait précédé une mise au point, faite le 13 décembre 1842 à l'Académie française, au sein de laquelle Cousin, alors titulaire de tous les pouvoirs institutionnels du gouvernement de la philosophie sous la monarchie de Juillet, traçait une partition des tâches entre l'Église et l'université : « Au lieu de combattre l'Université, que l'Église se joigne à elle pour accomplir de concert leur différente mission. Les professeurs de philosophie n'ont point à enseigner la religion ; ils n'en ont point le droit car ils ne parlent point au nom de Dieu ; ils parlent au nom de la raison ; ils doivent donc enseigner une philosophie qui, pour ne pas trahir la raison elle-même, la société et l'État, ne doit rien contenir qui ne soit contraire à la religion (...).² » Ainsi comme le souligne Vermeren, « si le discours de la démonstration rationnelle ne doit en aucun cas contredire celui de la religion révélée, c'est (...) reconnaître au sein du collège à l'aumônier un pouvoir de censure sur l'enseignement philosophique dont il ne cessera pas d'user et d'abuser³ ».

Si rassurante qu'ait voulu et qu'ait finalement pu apparaître cette distribution des rôles selon de Cousin, certains théologiens catholiques n'en vont pas moins s'engager sur le terrain avec autant de violence que le magistère romain à l'égard de la franc-maçonnerie : à preuve l'*Essai sur le panthéisme dans les sociétés modernes* de l'abbé H.C.L. Maret. Publié en 1840, réédité en 1842 et 1845, il connut plusieurs traductions dans les principales langues d'Europe⁴. L'idée qu'il développe à propos du panthéisme est que ce dernier assimile la raison humaine à la raison de Dieu ; il ramène la vie en Dieu à celle en l'homme et remet en cause la création *ex nihilo*, puisqu'il expose que la cause est création ; il en découle que l'existence de l'œuvre s'avère aussi indispensable que celle de son Créateur. Maret soutient que le panthéisme remet en cause le dogme de la Révélation, dans la mesure où l'immédiateté originaire est la religion, conférant ainsi à toutes les opinions le caractère divin⁵. Tout critère d'évaluation de ce qui est vrai ou de ce qui est faux, du bien ou du mal, disparaît donc dans l'ordre personnel des valeurs comme dans celui de l'histoire.

UN MONSTRE BICÉPHALE

On peut observer l'enracinement de cette argumentation contre le panthéisme ainsi que des discours contre la franc-maçonnerie dans des sources communes, pour peu qu'en soient inscrits les éléments dans la persistance de la position de défiance de l'Église à l'égard d'une vérité scientifique séparée de la théologie

¹ Victor Cousin, préface du *Rapport de l'Académie française sur la nécessité d'une nouvelle édition des "Pensées" de Pascal*, Paris, Imprimerie royale, 1843. Nous sommes redevables de la citation et de la référence de l'ouvrage de Cousin à Patrice Vermeren, *Victor Cousin. Le jeu de la philosophie et de l'État*, Paris, L'Harmattan, « La philosophie en commun », 1995, pp. 267-268 et note 1, p. 289. Pour une analyse des relations de l'Église et de l'université, nous renvoyons au chapitre 11 de son ouvrage, intitulé « Les crises de l'institution et le conflit des doctrines de l'Église et de l'Université : les affaires Zévort et Bouiller ».

² *Idem*, p. 267.

³ *Ibid.*

⁴ Nous utiliserons la troisième édition (Paris, Méquillon et Leroux, 1845).

⁵ *Id.*. Nos citations sont extraites de l'introduction, pp. XIX-XXI.

comme de la raison libre-déterminante. Ainsi, l'homme a pris la place de Dieu, cet homme qui ne veut relever que de lui-même, qui veut se suffire à lui-même. Selon Maret, l'homme, aux yeux des panthéistes, est un être progressif, unique artisan de sa destinée et qui doit progresser à tout prix. Maret oppose ici la notion d'homme libre-déterminé à celle d'homme créature de Dieu, œuvre indispensable à son Créateur. Il défie ainsi la capacité de l'homme à passer à l'état de sociabilité et à devenir un individu sujet de droit. Il voit dans la volonté de l'homme à se déterminer librement l'œuvre du rationalisme, lequel a toujours gravité vers le panthéisme, lequel a toujours visé à se transformer en cette doctrine. Les sciences métaphysiques, morales et historiques ne sont-elles pas toutes plus ou moins empreintes de l'esprit panthéiste ? Maret voit à l'œuvre le rationalisme dans le caractère le plus général de cette science qu'est le panthéisme – désir de tout embrasser, de tout expliquer.

L'opposition à l'idée qui reconnaît à l'homme sa capacité à trouver sa dignité dans la réalisation de ses œuvres et non plus seulement dans sa recherche à connaître le Créateur paraît contredire des arguments désignés, s'opposer aux lieux de leur enseignement et à leurs propagateurs, c'est-à-dire à la franc-maçonnerie. N'est-ce pas le cas, par exemple, lorsqu'il est avancé que ce sont les lois générales des développements de l'humanité que l'on cherche avant tout – d'où les « humanitaires »

et le mot un peu barbare d'« humanitarisme » ? Brillantes et fécondes au premier aspect, ces théories pénètrent aisément les esprits. Elles circulent, s'introduisent dans les livres, les journaux, et même dans les traités élémentaires destinés à la jeunesse.

De toute évidence, pour Maret, « l'homme qui ne veut relever que de lui-même, qui veut se suffire à lui-même », est aussi celui qui écarte la théologie des lieux d'élaboration des lois générales des développements de l'humanité et de la science en général. Ignorant leur cause, « l'homme est un être progressif, unique artisan de ses destinées, et qui doit progresser à tout prix ». Les sources du panthéisme mises au jour, il reste à Maret à définir les grands traits de sa



L'Architecte et l'Architecture
(miniature, XIII^e siècle)

© DR

téléologie. Pour lui, les tendances morales du panthéisme ne sont pas moins funestes que ses théories scientifiques sont erronées, et ce, selon Maret, quand bien même cet homme répéterait sans cesse les mots « sympathie », « unité », « fraternité » et « progrès ». Or ces visées morales attribuées au panthéisme ne sont-elles pas celles propagées et défendues par le « centre de l'union » des *Constitutions d'Anderson* de 1723 ? Toujours selon Maret, le progrès et la recherche des lois générales des développements de l'humanité qui sous-tendent cette téléologie, apparaissent comme le fondement philosophique et scientifique de « l'ennemi vivant du christianisme ». Dès lors, il faut entrer en lice avec cet ennemi, il faut l'attaquer de front, et défendre la religion et la société contre sa fausse science et sa direction désastreuse. Le panthéisme aujourd'hui est partout – mais presque toujours, il se cache. Il ne veut pas s'avouer. Il se dissimule.

La désignation de l'ennemi semble le conduire à mobiliser une sémantique propre à engager le combat : « partout... », « se cache... », « ne veut pas s'avouer... », « se dissimule »,... Nous voilà au cœur de l'argumentation belliqueuse des bulles papales contre la franc-maçonnerie. Aussi, poursuit Maret, faut-il arracher au panthéisme son masque et mettre à nu son visage de monstre dans toute sa laideur. Ses principes doivent être combattus avec les armes d'une saine philosophie, du bon sens, de la logique et de l'histoire ; parmi les moyens à mettre en œuvre pour combattre ce monstre, le moindre ici n'est pas la logique. Le recours par Rome à cet élément majeur tant philosophique que théologique vise à déployer le modèle de société parfaite dont elle élabore les prémisses.

Ainsi, le discours de Maret ne vise pas moins la franc-maçonnerie que le panthéisme. Il s'inscrit dans la pérenne persistance de l'Église à défier une légitimité des savoirs, établie à l'écart de la théologie.